

Charte de la pratique VAE dans le Parc des Volcans d'Auvergne



Respecter les sentiers

- Restons sur les sentiers / itinéraires
- Respectons les limites des sentiers
- Evitons les dérapages qui accélèrent l'érosion
- Respectons le code de la Route en tous lieux et toutes circonstances
- Maîtrisons notre vitesse et adaptons notre comportement aux conditions de terrain
- Respectons les propriétés privées et les zones de cultures



Respecter les autres usagers

- Soyons polis et courtois avec les autres usagers
- Ralentissons lorsque nous approchons d'autres usagers, annonçons-leur poliment notre présence
- Dépassons avec précautions les autres usagers et soyons prêts à toute éventualité et à nous arrêter s'il le faut
- Roulons lentement lorsque la visibilité est réduite et quand les sentiers sont fréquentés
- N'oublions pas que les vélos n'ont jamais la priorité. Nous devons céder le passage aux randonneurs et aux cavaliers !



Respecter la nature

- Evitons la cueillette sauvage de fruits et champignons
- N'arrachons pas de fleurs et ne cassons pas de branches
- Respectons la tranquillité des animaux
- Gardons nos déchets
- Respectons les activités pastorales et agricoles, qui participent à la vie et à l'entretien des espaces naturels traversés

